

Image not found or type unknown



J'ai commis des vols à l'étalage.

Par **Fredass79**, le **25/04/2021** à **18:46**

Bonjour,

Je me suis fait prendre pour vol à l'étalage dans un magasin pour un montant de 133 euros. J'ai remboursé les articles volés et, ensuite, j'ai signé un papier sûrement une plainte. Je veux savoir ce qui va se passer ?

Merci de m'éclairer.

J'avais eu les mêmes problèmes il y a 10 ans de cela, sans suite.

Par **Visiteur**, le **25/04/2021** à **21:28**

Bonsoir

Même si votre précédente affaire fut classée, ie procureur peut s'y référer pour la notion de récidive et dans ce cas, les sanctions sont plus lourdes.